

DE_2024_006

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 09 février 2024

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 01 février 2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GAUVRIT</i>
Présents : 8	
Votants: 8	Présents : Jean-Christophe GAUVRIT, Nadine CHIVA, Marc LOUVET, Mireille SANDRES, Christophe BEER, David RICHOU, Florian BONNES, Cécile RAMOS
Pour: 8	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés: Robert FAURE, Christelle SAMRAY
	Absents:
	Secrétaire de séance: Florian BONNES

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - COMMUNE - DE_2024_006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GAUVRIT Jean-Christophe

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 399 803.76

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	327 540.56
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	97 817.12
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	72 263.20
Résultat cumulé au 31/12/2023	399 803.76
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	399 803.76
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	3 414.07
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	396 389.69
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à TREZIERS, les jour, mois et an que dessus.

